

# BLÉ

## Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 197 OCTOBRE 2007

### H U M E U R D E B L É

#### L'EURO FORT, QUID À L'OMC ?

La France n'est apparemment plus la seule dans l'Eurogroupe à s'alarmer du niveau de l'euro par rapport aux autres monnaies.

Alertés par leurs industriels sur la difficulté d'affronter la concurrence avec les parités atteintes maintenant, d'autres gouvernements la rejoignent dans ses positions. Les producteurs de céréales sont bien sûr attentifs à ces ralliements, les produits de masse étant particulièrement sen-

sibles aux variations monétaires, en particulier à celle du dollar.

Ils espèrent que le débat sur l'euro fort conduira les dirigeants politiques de l'UE, dont certains redécouvrent par ailleurs l'intérêt stratégique de disposer d'un large gisement céréalier, à bien moins concéder à l'OMC sur les droits de douane et aides à l'export agricoles que ne les y entraîne la Commission européenne.

### REVENU

#### REVENU CÉRÉALIER 2006 : L'INSEE CONFIRME SON ÉVALUATION DU RATTRAPAGE

Selon les Comptes provisoires de l'Agriculture publiés en juillet dernier par l'INSEE, le revenu moyen des exploitants agricoles spécialisés dans la production de céréales et d'oléoprotéagineux a augmenté de 35% en 2006. A 29 160 € pour 111 ha, ce revenu moyen (avant cotisations sociales de 100 €/ha environ et avant impôt) représente en monnaie constante 83% du revenu atteint en 1997, la meilleure année connue après la réforme de la PAC de 1992. En 2005, après une baisse quasi-continue durant 8 ans, le revenu moyen était de 61% de celui de 1997.

Pour 2007, l'évolution sera à nouveau positive, selon toute vraisemblance, la hausse des prix devant plus que compenser la baisse des rendements et l'augmentation des charges. Une augmentation de 20% du revenu permettrait de retrouver le niveau de 1997. Une augmentation de 35%, comme en 2006, permettrait, 10 ans après et avec des exploitations agrandies, de le dépasser de 12%, soit l'équivalent du taux de progression du revenu des ménages français entre 1997 et 2005.

### MARCHÉS

#### UE : QUELS EFFETS SI LES DROITS DE DOUANE CÉRÉALIERS ÉTAIENT SUSPENDUS ?

Quelle portée concrète aurait la suspension des droits de douane céréaliers que la Commissaire à l'Agriculture souhaite obtenir du Conseil des ministres de l'UE pour le reste de la campagne, comme elle l'a annoncé le 26 septembre dernier ? Elle a expliqué qu'il s'agissait de faire baisser les prix des céréales sur le marché communautaire. Or, l'examen des paramètres du marché montre qu'en blé comme en orge, une telle décision n'aurait quasiment pas d'effet et qu'en maïs, ses résultats seraient très aléatoires.

En dehors de l'Europe, il n'y pas réellement de disponibilités exportables en orge. En blé, les Etats-Unis resteraient trop chers compte tenu des taux de fret et, autre part, il n'existe pas de marchandise à exporter sauf en Russie et Ukraine, mais dans des volumes très faibles : pour préserver l'équilibre de leurs marchés intérieurs, les russes envisagent de taxer leurs exportations et les ukrainiens ont sévèrement contingenté les leurs. C'est essen-

tiellement du côté du maïs que, éventuellement, la suspension des droits de douane pourrait avoir de véritables effets. Ce serait le cas si les récoltes de maïs américaine (en cours) et argentine (début 2008) étaient supérieures aux attentes, faisant alors baisser le prix mondial du maïs. Ce serait également le cas s'il était davantage permis d'importer des maïs OGM dans l'UE. Ceux-ci sont en effet moins chers.

La démarche de la Commission n'est donc pas dénuée de risques pour le marché céréalier européen. Elle apparaît cependant avant tout comme une nouvelle manifestation du libéralisme idéaliste qui anime les Commissaires en matière de marchés agricoles. Et en exprimant ainsi sa philosophie en ce moment, Bruxelles donne des signaux dangereux aux libéraux pragmatiques que sont les adversaires de l'UE dans les négociations agricoles de l'OMC.

#### TOURNÉE D'OPÉRATEURS D'AFRIQUE AUSTRALE DANS LE BLÉ FRANÇAIS

A l'initiative de France Export Céréales, une délégation d'Afrique australe composée d'acteurs de l'importation, du transport et de la transformation des céréales s'est rendue en septembre à Paris, au port de La Pallice (La Rochelle) et dans une coopérative de Poitou-Charente. Ces opérateurs, qui exercent leurs activités en Afrique du Sud, en Namibie, au Botswana, au Swaziland, au Mozambique et à l'île Maurice, entendaient faire meilleure connaissance avec notre filière d'exportation de blé.

Notre pays a des opportunités de vendre davantage dans cette zone. A Maurice, il peut s'appuyer sur une bonne habitude de travail du blé français : il y est régulièrement vendu 100 000 tonnes par an, environ. En Afrique du Sud, tandis que la consommation de céréales de la population noire commence à évoluer du maïs vers le blé, les surfaces consacrées à ce dernier régressent et, en outre, les types de blé récoltés depuis quelques années peuvent être mélangés avec des blés français. Très peu référencé aujourd'hui par les opérateurs sud-africains, le blé français peut prétendre à représenter dans l'avenir 200 à 300 000 t des 900 000 à 1 200 000 t qu'ils importent annuellement (1 500 à 1 600 000 t cette année à cause d'une mauvaise récolte).

L'Afrique du Sud n'est pas seulement intéressante en raison de ses besoins propres. Elle approvisionne également les pays voisins et la présence d'intérêts sud-africains dans leurs industries meunières influence les choix qu'elles font à l'importation.



**AGPB**  
CÉRÉALIER DE FRANCE

## FILIÈRES

### APPEL D'OFFRES "BIOMASSE 2" : DE LA PAILLE DANS LE 1/3 DES DOSSIERS

56 dossiers portant sur la construction de centrales électriques utilisant de la biomasse ont été déposés en réponse à l'appel d'offres « Biomasse 2 » lancé par le gouvernement français en 2006. La date ultime de remise des dossiers était le 9 août 2007. Cumulativement, les centrales dont la construction est projetée représentent une puissance de 690 mégawatts, alors que l'appel d'offres porte sur 300 mW.

Dans une vingtaine de dossiers, la biomasse qu'il est prévu d'utiliser est en totalité ou en partie agricole. Il s'agit de paille de blé et d'orge, ou bien de cannes (tiges) de maïs. Selon les projets, les besoins annuels par usine vont de 90 000 à 300 000 tonnes. En France, sur 26 millions de tonnes récoltées chaque année en France, 4 à 5 sont disponibles pour la production de bioénergie compte tenu des autres besoins (élevage, renouvellement de la matière organique des sols etc.).

Le résultat de l'appel d'offre sera annoncé en février 2008.

### FRET FERROVIAIRE DE PROXIMITÉ : LA RÉGION CENTRE TESTE L'APRÈS-SNCF

Le 26 septembre à Orléans, l'association Proffer (entreprises des secteurs des grains, de l'exploitation de carrières et du transport) et cinq autres acteurs (la Caisse des Dépôts et Consignations, Unigrains -l'établissement financier des céréaliers-Sofiprotéol, l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et Transport Logistique Partenaires, filiale de la SNCF) ont fait le premier pas vers la création d'un opérateur de fret ferroviaire de proximité, Proxirail. Ils ont signé une convention en ce sens en présence du Secrétaire d'Etat aux transports et de la présidente de la SNCF.

La SNCF se désengageant de l'exploitation de son réseau secondaire, l'idée est que celui de la région Centre soit ouvert à un opérateur qui acheminerait des wagons isolés vers des points de regroupement afin d'y constituer des trains complets. La SNCF se chargerait ensuite de la circulation de ces trains sur les grands corridors ferroviaires. Ainsi les producteurs de la première région céréalière d'Europe pourraient-ils mieux bénéficier des avantages de coût du rail par rapport au camion. La convention signée le 26 septembre par Proffer et ses cinq partenaires vise à la réalisation à leur frais d'une étude de faisabilité préalable à la constitution de Proxirail. Si cette société peut effectivement voir le jour, elle aura à rassembler les moyens humains et matériels qui lui sont nécessaires. Il faudra également investir 75 millions d'€ dans la rénovation de voies ferrées, 30 millions étant déjà programmés dans le contrat de projets Etat-région.

### AVEC CERERAIL, L'ONIGC VEUT METTRE PLUS DE GRAINS SUR LES RAILS

L'ONIGC (Office national interprofessionnel des grandes cultures) a lancé au début du mois de septembre dernier un appel à projets « CERERAIL-2007 » qui vise au développement du trafic ferroviaire des produits de grandes cultures.

Cet appel à projets s'adresse aux entreprises qui stockent, qui commercialisent, qui transforment des grains, ainsi qu'aux loueurs de wagons spécialisés. Il s'agit de les aider à réaliser des investissements qui permettront d'accroître la proportion de grains aujourd'hui transportés par le rail en France : en tonnes par kilomètre, elle n'est plus que de 12%.

Les investissements éligibles devront porter notamment sur des structures de chargement et de manutention, sur des infrastructures destinées à les recevoir, sur du matériel de traction ferroviaire local et sur des systèmes de nettoyage de wagon destinés notamment à améliorer la traçabilité des produits transportés et à garantir leur qualité sanitaire. Les projets retenus seront soutenus à hauteur de 20% des investissements avec un plafond de 100 000 euros.

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.  
Contact : Pascal HURBAULT.



AGPB  
CÉRÉALIER DE FRANCE

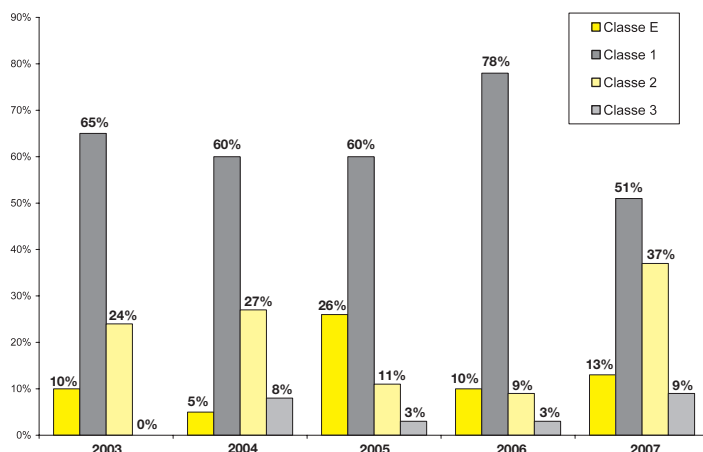
## INFOCHIFFRES

### BONNE QUALITÉ POUR LE BLÉ FRANÇAIS EN 2007 MALGRÉ LES INTEMPÉRIES

Malgré les intempéries qui ont affecté les récoltes, les blés tendres français 2007 se rangent à près de 60% dans les classes les plus élevées (E et 1) de la grille de qualité de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC) et seulement 9% sont recensés en classe 3, celle des blés destinés à l'alimentation animale.

A 12,3%, la teneur en protéines est à nouveau élevée, ce qui confirme la bonne maîtrise, amorcée il y a moins de 10 ans, de ce paramètre important.

Répartition des récoltes de blé françaises 2003-2007 par classes de qualité

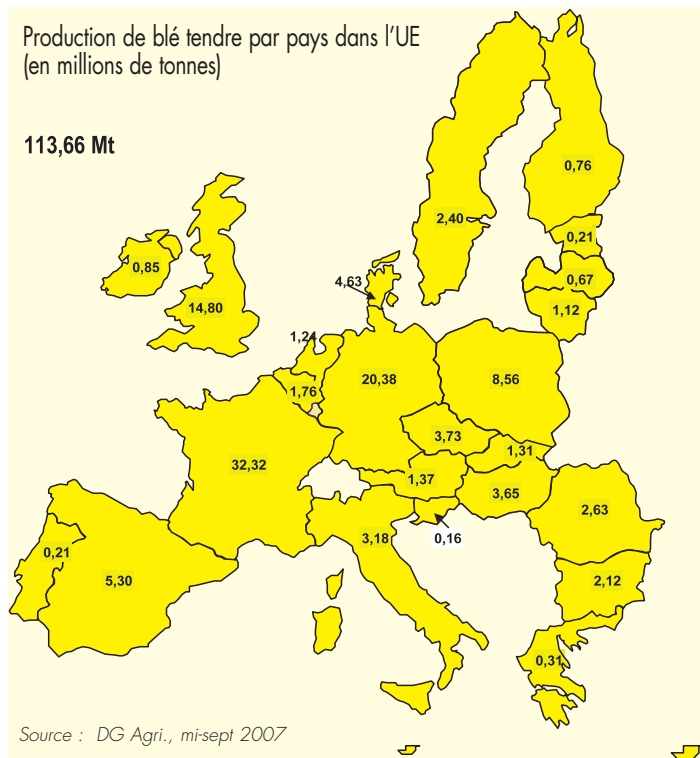


Source : ONIGC/ARVALIS

### LES RÉCOLTES DE BLÉ DANS L'UE EN 2007

Production de blé tendre par pays dans l'UE  
(en millions de tonnes)

113,66 Mt



Source : DG Agri., mi-sept 2007

BLE CONTACT est mis en ligne sur le site [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)  
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.